



**FONDS FIDUCIAIRE REGIONAL
POUR LA CONSERVATION**



MINISTRE DU CADRE DE VIE
ET DES TRANSPORTS
EN CHARGE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

REPUBLIQUE DU BENIN



**DOSSIER DE PRESELECTION
POUR LA PASSATION DES MARCHES DE
PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

**Sélection d'un Consultant pour l'évaluation à mi-parcours du Contrat
de délégation de gestion, de financement et de développement du Parc
W-Bénin à African Parks.**

Émis le : 14.08.2026

Avis à manifestation d'intérêt

N°003/2026/CENAGREF/FSOA/DE/RAF/AD du 14.08.2026

Source de financement : 100% FSOA

Gestion : 2026

Imputation budgétaire : 5.1.3

Août 2026

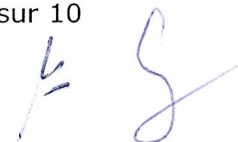
Ensemble, conservons nos ressources naturelles

Siège social: United Kingdom
Office 605, Albert House, 256-260
Old St, London EC1V 9DD
Company number: 828781
Registered charity Number: 1153809

Siège opérationnel : Bénin
Les Cocotiers, Route de l'aéroport
+229 01 61 77 58 78 / 04 BP 1378
Cadjèhoun - Cotonou - Bénin
contact@fsoactf.org / www.fsoactf.org

Table des matières

<i>I. AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE DE MARCHE.....</i>	<i>3</i>
<i>II. MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET</i>	<i>7</i>
<i>ANNEXE 1 - Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale.....</i>	<i>8</i>



I. AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE DE MARCHÉ

Objet : Evaluation à mi - Parcours du contrat de délégation de gestion du Parc W-Bénin

AMI N°003 CENAGREF/2026/FSOA/DE/RAF/AD du 14.08.2026

1. Le présent avis d'appel public à candidature de marché fait suite au plan de passation des marchés publics du Fonds Fiduciaire Régional pour Conservation (**FSOA**) validé par son Conseil d'Administration.
2. Le Fonds Fiduciaire Régional pour Conservation (**FSOA**) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds, afin de financer la réalisation de ses activités et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles « Evaluation à mi-parcours du contrat de délégation du Parc w ».
3. Les prestations comprennent :
 - ✚ **Revue de la perception actuelle des parties prenantes vis-à-vis de la délégation de gestion**
 - ✚ **Évaluation de la mise en œuvre de la délégation**
 - ✚ **Analyse des évolutions des contextes environnemental, socioéconomique et institutionnel**
 - ✚ **Analyse et formulation de recommandations**
4. Cette mission sera confiée à un consultant international (Consultant individuel, cabinet/bureau d'étude) spécialisé dans l'évaluation des projets, des organisations et institutions. Le Consultant international doit proposer au moins un binôme pluridisciplinaire composé d'experts, justifiant d'expériences avérées dans les domaines de la présente mission.
5. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau ci-après :

Critères d'évaluation	Note maximale	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités et nombre d'année	15	15 ans d'existence et activité (évaluation des	Copie légalisée du RCCM ou des Statuts ou l'acte

Critères d'évaluation	Note maximale	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
d'existence du consultant international en relation avec le domaine des prestations à réaliser		projets, des organisations et institutions) inscrit dans le RCCM (15 points)	d'existence
2. Nombre d'expériences générales du consultant international au cours des 5 dernières années (2021, 2022, 2023, 2024,2025) et de l'année en cours.	25	Avoir réalisé cinq (05) missions dans le domaine de l'évaluation des projets, des organismes et institutions (à raison de 05 points par expérience prouvée).	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants en copies simples
3. Nombre d'expériences spécifiques du consultant international au cours des 5 dernières années (2021, 2022, 2023, 2024,2025) et de l'année en cours.	40	Avoir réalisé au moins deux (02) missions (à raison de vingt (20) points par expérience prouvée) dans le domaine de l'évaluation de performances au profit d'organismes internationaux ou projet intervenant dans la gestion de la faune et de la conservation.	Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants en copies simples
4.Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	20	Consultant principal : être titulaire d'un diplôme (BAC +5) dans le domaine des relations internationales, droit des affaires, biogéographie, agroéconomie, foresterie, gestion des aires protégées, environnement ou tout autres domaines équivalents ayant réalisé au moins 2 missions d'évaluation d'accord de partenariats Public/Privé et/ou évaluation de tout autre accord institutionnel similaire dont 1 en Afrique. Avoir une Maîtrise parfaite de l'outil d'évaluation IMET ou EoH (12 points). Expert associé : être titulaire d'un diplôme de BAC+5 dans le domaine de conservation et la gestion de la biodiversité ou tout autre domaine équivalents ayant réalisé au moins 2 missions d'évaluation des processus ou des entités de gestion de	Liste du personnel, CV et copie simple des diplômes

K 4

Critères d'évaluation	Note maximale	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
		la biodiversité et ou des ressources naturelles. Avoir une bonne maîtrise de l'outil d'évaluation IMET ou EoH (8 points).	
TOTAL	100		

6. Les consultants internationaux sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques dans le domaine des prestations, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

7. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.

8. Une liste des candidats d'au moins quatre (04) et au plus six (06) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. La note minimale requise pour être présélectionné est 80/100.

9. Les candidats présélectionnés sur la liste restreinte seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et le candidat retenu sera sélectionné selon la méthode de sélection fondée sur la fondée sur la Qualité et le Coût du consultant (SFQC).

NB : L'autorité contractante se réserve le droit de faire vérifier l'authenticité des documents produits par le soumissionnaire. En tout état de cause et en application des dispositions de l'article 122 du code des marchés publics, la fourniture délibérée d'informations ou de déclarations fausses ou mensongères, expose l'auteur aux sanctions prévues par la loi.

10. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations à compter du **17.08.2026** à l'adresse contact@fsoactf.org.

11. Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat (Voir modèle en annexe).

12. Les documents sont rédigés en langue française et devront être envoyés par courriel aux adresses suivantes contact@fsoactf.org et d.cisse@fsoactf.org. Les Manifestations d'Intérêt soumises par voie électronique doivent être sous la forme de fichiers non

b 4

modifiables (de type PDF) au plus tard le **07.09.2026 à 10 heures 00 minutes (GMT+1)**. Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées. La date et l'heure de dépôt des offres envoyées par mail seront celles de la réception du mail et non celles d'envoi.

13. La FSOA confirmera sous 24h la réception de chaque Manifestation d'Intérêt qu'elle aura reçue à l'adresse de courriel ci-dessus. En l'absence d'une telle confirmation reçue de la part du Client sous 24h après envoi de sa Manifestation d'Intérêt, le Candidat est invité à vérifier la bonne réception de sa Manifestation d'Intérêt.

Les Candidats intéressés peuvent obtenir des éclaircissements en adressant une demande écrite à l'adresse de courriel mentionnée ci-dessus, au plus tard 5 jours ouvrés avant la date limite de remise des manifestations d'intérêt.

Le Directeur Exécutif


Alfred K. ALLOGNINO





II. MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

[Insérer Nom du Candidat]

[insérer Lieu et date]

Objet : Manifestation d'intérêt pour [indiquer nature de la prestation]

A

Monsieur le [indiquer titre du représentant
de l'Autorité Contractante/structure
déconcentrée]

Monsieur le [indiquer Titre du représentant de l'Autorité contractante/structure
déconcentrée],

Après avoir examiné le dossier de présélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature à la présélection pour la [indiquer nature de la prestation].

Notre dossier de candidature comprend :

- 1) la présente lettre de manifestation d'intérêt ;
- 2) la note de présentation du consultant international ;
- 3) le registre de commerce/les statuts/Preuve d'existence ;
- 4) les preuves des expériences du consultant international [copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)] ;
- 5) la liste du personnel professionnel à affecter à la mission appuyée de la copie simple des CV, diplômes etc ;
- 6) les pièces administratives (attestation fiscale, attestation CNSS, attestation de non-faillite, attestation de non-exclusion de la commande publique, ou leurs équivalents) ;
- 7) La déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale dûment datée et signée.

Veuillez agréer, Monsieur le [indiquer le titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée], l'assurance de notre considération distinguée.

(Signature et cachet du responsable/représentant habilité)

ANNEXE 1 - Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

Intitulé de l'offre ou de la proposition..... (le "Marché")

A : La FSOA

1. Nous reconnaissons et acceptons que la FSOA ne finance les projets qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement au Bénéficiaire. La FSOA conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de sélection des Bénéficiaires et de leurs Projets.

2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :

2.1. Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;

2.2. Avoir fait l'objet :

a. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du marché) ;

b. D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du marché) ;

c. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ou la KFW ;

2.3. Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne, l'Allemagne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;

2.4. Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;

2.5. N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les

dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'ouvrage ;

2.6. Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;

2.7. Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par la FSOA dans le cadre du présent Projet.

3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

3.1. Actionnaire contrôlant la FSOA, à moins que le conflit en découlant ait été déclaré et résolu de façon satisfaisante ;

3.2. Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services de la FSOA impliqué dans le processus de passation du Projet ou la supervision du Projet en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été déclaré et résolu de façon satisfaisante ;

4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour mettre en œuvre le Projet, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière.

5. Nous nous engageons à communiquer sans délai à la FSOA tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.

6. Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet :

6.1. Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.2. Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein des Etats, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles ;

6.3. Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un

avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.4. Nous-mêmes, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne, de l'Allemagne ou de la France.

6.5. Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux, conformément au plan de gestion environnementale et sociale, exigé par la FSOA.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons la FSOA à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la mise en œuvre du Projet et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par la FSOA.

Nom : En tant que :

Dûment habilité à signer pour et au nom de¹ :

Signature : En date du :

¹ En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire, le consultant ou le candidat joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire, le consultant ou le candidat.